

# Le Petit Meaulne

Notre bulletin municipal de décembre 2015

ÉDITO



Alors que l'État multiplie ses réformes, baisse des dotations, désengagement de ses services, fusion des communautés de communes, regroupement autour des communautés

d'agglomération, touchant directement nos communes, les élus de Meaulne et de Vitray travaillent à une commune nouvelle permettant de mieux nous adapter à ces évolutions, officialisant le lien profond unissant déjà nos deux villages. Tout en conservant leurs spécificités et en garantissant le maintien des services sur chaque commune, Meaulne et Vitray pourront avancer à l'unisson en partageant nos savoirs et nos compétences.

Des rencontres auprès de nos concitoyens respectifs, lors de réunions publiques, ont permis de présenter le projet et de recueillir d'éventuels questionnements. Ce Petit Meaulne vous présentera une synthèse de ce projet.

Cette année fut aussi la fin de la dernière tranche de notre **contrat communal d'aménagement de bourg**, permettant la rénovation et la sécurisation des routes entrant dans le bourg ainsi que l'aménagement du Jardin de la Cure qui doit encore accueillir un jardin pédagogique et un espace de plantes pharmaceutiques.

En parallèle, votre conseil municipal a lancé un projet de rénovation de la station d'épuration et des 2 derniers tronçons de canalisation d'eaux usées, confirmant notre volonté de préserver la qualité de vie de nos concitoyens en travaillant à une meilleure protection de nos cours d'eau.

Notre patrimoine n'est pas négligé puisqu'une étude d'entretien du clocher a été lancée. Cette étude permettra de préciser quels travaux doivent être entrepris pour que les cloches sonnent à nouveau. Enfin, dans le prolongement des nombreuses réunions, le comité consultatif de Meaulne Village Ami des Aînés doit présenter ses projets au conseil municipal afin de les valider. De nombreuses pistes pour améliorer le quotidien de nos aînés ont été dégagées et les prochaines années devraient faire jaillir ces projets.

Des actions ont déjà été mises en place comme les ateliers d'expression, les rencontres intergénérationnelles et les sorties en forêt de Tronçais, confirmant la volonté de nos aînés d'être des acteurs sur leurs communes.

En décembre, le travail de ce comité, auquel collaborent le Centre communal d'action social et de nombreuses associations meaulnoises, a été récompensé par le Réseau francophone Villes amies des Aînés.

La remise des prix a eu lieu à Paris au ministère de la Santé permettant à notre village de mieux se faire connaître et de rivaliser en projets avec de grandes métropoles françaises.

Vous pouvez toujours découvrir ces actions sur le site de la commune [www.meaulne.fr](http://www.meaulne.fr) ainsi que dans ce nouveau numéro du Petit Meaulne, conçu et réalisé par vos élus.

En attendant **les vœux de votre conseil municipal** qui vous seront présentés **samedi 9 janvier à 17 heures**, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.



**Pierre-Marie DELANOY**

# SALLE ALAIN FOURNIER - NOUVEAUX TARIFS

## PARTICULIERS MEAULNOIS

PREMIÈRE JOURNÉE	90€
JOURNÉE SUPPLÉMENTAIRE	40 €
VIN D'HONNEUR	40 €
ASSOCIATIONS MEAULNOISES	GRATUIT

## USAGERS EXTÉRIEURS

PREMIÈRE JOURNÉE	130 €
JOURNÉE SUPPLÉMENTAIRE	70 €
VIN D'HONNEUR	50 €

## AUTRES

ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES	TARIF USAGERS EXT.
ENTREPRISES COMMERCIALES	180 €/JOUR

DÉPÔT DE GARANTIE	500 €
RÉSERVATION	*50 €

\*Conservée en cas de désistement moins de 15 jours avant la date retenue.

### À savoir :

Des pénalités seront appliquées si la salle n'est pas rendue propre ou bien pas à l'heure prévue.

# SITE INTERNET

---

Le site de la commune [www.meaulne.fr](http://www.meaulne.fr) fait graduellement peau neuve pour vous offrir une présentation simplifiée de chaque rubrique et des pages mieux renseignées, et même de nouvelles pages, toujours dans l'espoir d'être utile aux Meaulnois et de rendre la visite agréable à tous. À découvrir en janvier 2016, après les vœux du maire...

Toutes les remarques et suggestions sont les bienvenues : utilisez la fiche de contact de la page d'accueil.

En attendant, chaque semaine voit de nouvelles informations ajoutées, donc consultez le site et profitez-en !

## GITE DU CHEVAL BLANC- NOUVEAUX TARIFS

---

DU 1 <sup>er</sup> MAI AU 30 SEPTEMBRE	11,50 € / NUITÉE / PERSONNE
DU 1 <sup>er</sup> OCTOBRE AU 30 AVRIL	13,50 € / NUITÉE / PERSONNE
TARIF MINIMUM DE LOCATION	40 € (QUELLE QUE SOIT LA PÉRIODE)

TARIF RÉDUIT Ã PARTIR DE 15 PERSONNES :

À PARTIR DE LA 4<sup>ème</sup> NUIT : 10 % SUR LE TOTAL

À PARTIR DE LA 7<sup>ème</sup> NUIT : 15 % SUR LE TOTAL

ACOMPTE : 25 % À LA SIGNATURE DU CONTRAT      CAUTION : 300 €  
FORFAIT MÉNAGE : 50 €



# PROJET DE FUSION DES COM COM

Communauté d'agglomération de Montluçon

Le peu de densité de population de notre département et l'éloignement de la capitale régionale à LYON au lieu de CLERMONT FERRAND préoccupe la préfecture qui envisage le regroupement des communautés de communes de l'Allier en 4 communautés de communes géantes.

Le préfet envisage de fusionner plusieurs communautés de communes avec celle de Montluçon, dont celle du Pays de Tronçais, dont nous faisons partie.

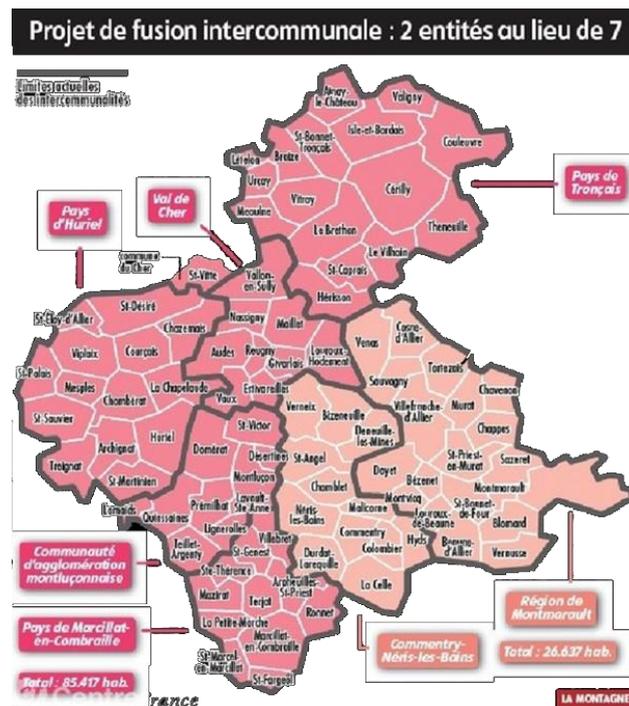
Ce point a été abordé dans plusieurs réunions du conseil municipal.

Le schéma présenté est très succinct et laisse vos élus sans réponse à leurs nombreuses questions. L'idée de fusionner les communautés de communes afin de les rendre visibles pour la région nouvellement agrandie ne suffit pas à convaincre. Dans ce schéma, notre communauté de communes du Pays de Tronçais fusionnerait avec celle de Montluçon, de Marcillat-en-Combraille, du Pays d'Huriel et du Val de Cher.

Comment seront-nous représentés, quelle sera la représentativité de chaque commune dans une communauté de communes rassemblant plus de 85 000 habitants et 60 communes ?

La fiscalité est aussi une question qui n'est pas précisée dans le projet alors qu'il existe déjà une grande disparité entre une ville comme Montluçon et une petite commune comme Meaulne. Enfin les transferts de compétence des différentes communautés de communes ne sont pas forcément les mêmes. Cela imposerait une remise à plat de tous les transferts.

C'est pourquoi, le 25 novembre 2015, votre conseil municipal a rendu un avis défavorable à la proposition du Préfet.



# PRÉVISIONS POUR LE PROGRAMME CULTUREL MUNICIPAL DE 2016

Le concert d'été avec le chœur des Voix de la Roche et le concert d'hiver seront reconduits. La représentation théâtrale de septembre sera différente, peut-être dans un lieu nouveau. La traditionnelle conférence d'histoire de l'art se tiendra début mars et nous poussera à nous interroger sur ce qui constitue un chef-d'œuvre. Les activités "nature" seront reprises, c'est-à-dire le week-end champignon en octobre et une conférence-sortie guidée sur les plantes sauvages comestibles en mai. En juin, place à une "Journée du soleil". Le cours d'anglais se poursuivra toute l'année scolaire.



Chœur des Voix de la Roche



La grande nouveauté sera des **ateliers d'initiation** aux fromages et des ateliers d'initiation à l'œnologie, chacun un par trimestre, avec une somme modique pour contribuer à l'achat des denrées. Le nombre de participants étant forcément limité, voire très limité pour l'œnologie, une inscription préalable à la mairie par écrit ou par mail sera mise en place à partir de mi-janvier.

## De beaux et bons moments en perspective !

Le programme détaillé apparaîtra dans le traditionnel livret des manifestations des associations distribué lors de la cérémonie des vœux du maire le 9 janvier et sera également visible sur le site de la commune [www.meaulne.fr](http://www.meaulne.fr).

## Autres projets :

Certains administrés nous ont demandé d'organiser un "**café français**" pour pouvoir échanger régulièrement sur des sujets d'actualité ou de culture française, une fois ou plus par mois. **Si vous êtes intéressé, comme "modérateur" ou comme participant, faites-le savoir à la mairie.**

Et le groupe **“Mémoire de Meaulne”** poursuit son travail : après la publication (sur le site dans l’index “Présentation de la Commune”, page “Mémoire de Meaulne”) de deux documents, l’un sur l’Hôtel de l’Union, l’autre sur la Rue des Dames, l’enquête continue sur les anciens hôtels de Meaulne, l’Hôtel du Cheval blanc, l’Hôtel du Pont et d’autres...



Hôtel de l’Union

## STATION D’ÉPURATION (STEP)

La station d’épuration de notre commune date du début des années 1990. Ces derniers temps, différents diagnostics nous ont démontré que notre station déversait régulièrement des eaux non traitées dans l’Aumance et le Cher. De plus, notre station est en limite de ses capacités et ne peut plus recevoir de nouveaux branchements en cas de construction nouvelle.

La décision du Conseil municipal a donc été prise de lancer une étude avec deux tranches, une ferme et une conditionnelle.

### Tranche ferme :

Maîtrise d’œuvre pour le remplacement de la station d’épuration de la commune de Meaulne et la réhabilitation du réseau d’assainissement en bordure de l’Aumance.

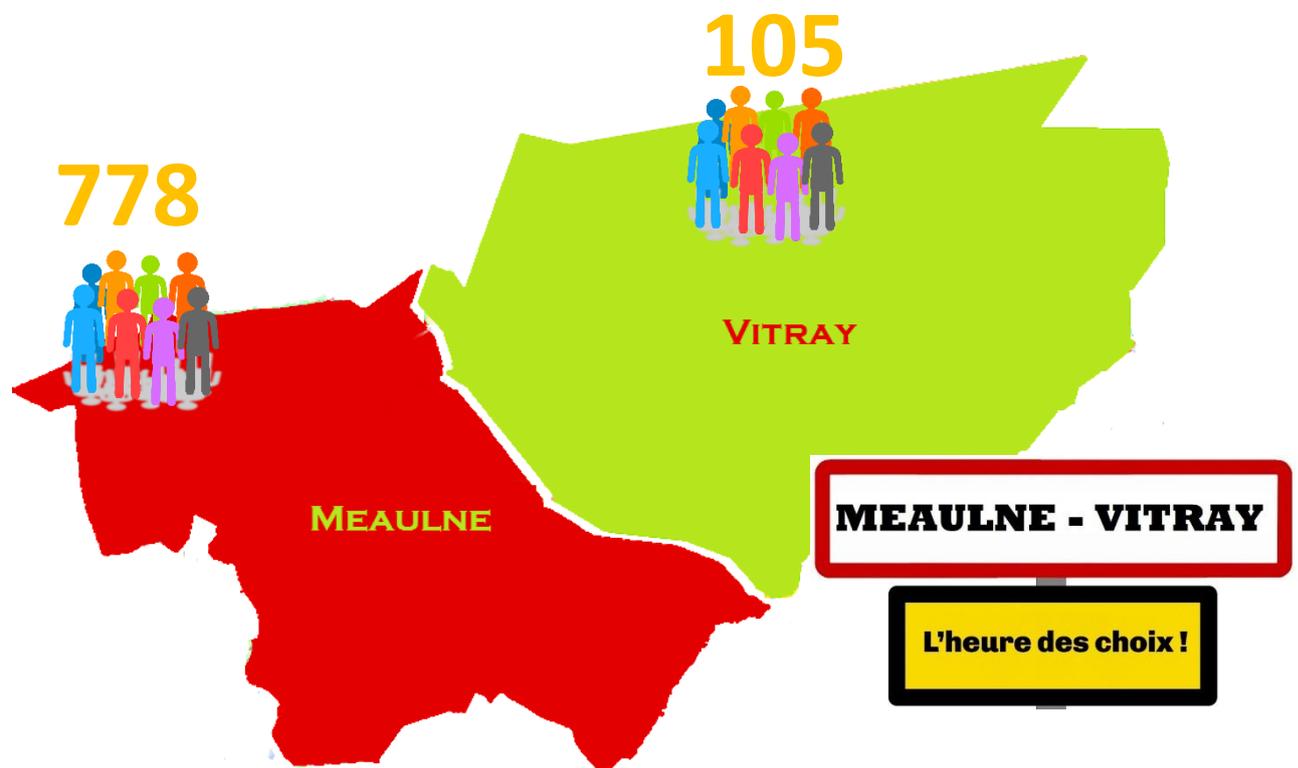
### Tranche conditionnelle :

Maitrise d’œuvre pour la réhabilitation et l’extension du réseau d’assainissement rive gauche « Route de Montluçon » et son raccordement au réseau principal.

En étroite collaboration avec le Bureau départemental de la Qualité de l’Eau, nous avons confectionné un cahier des charges, et le cabinet d’étude « IMPACT conseil » a été retenu.



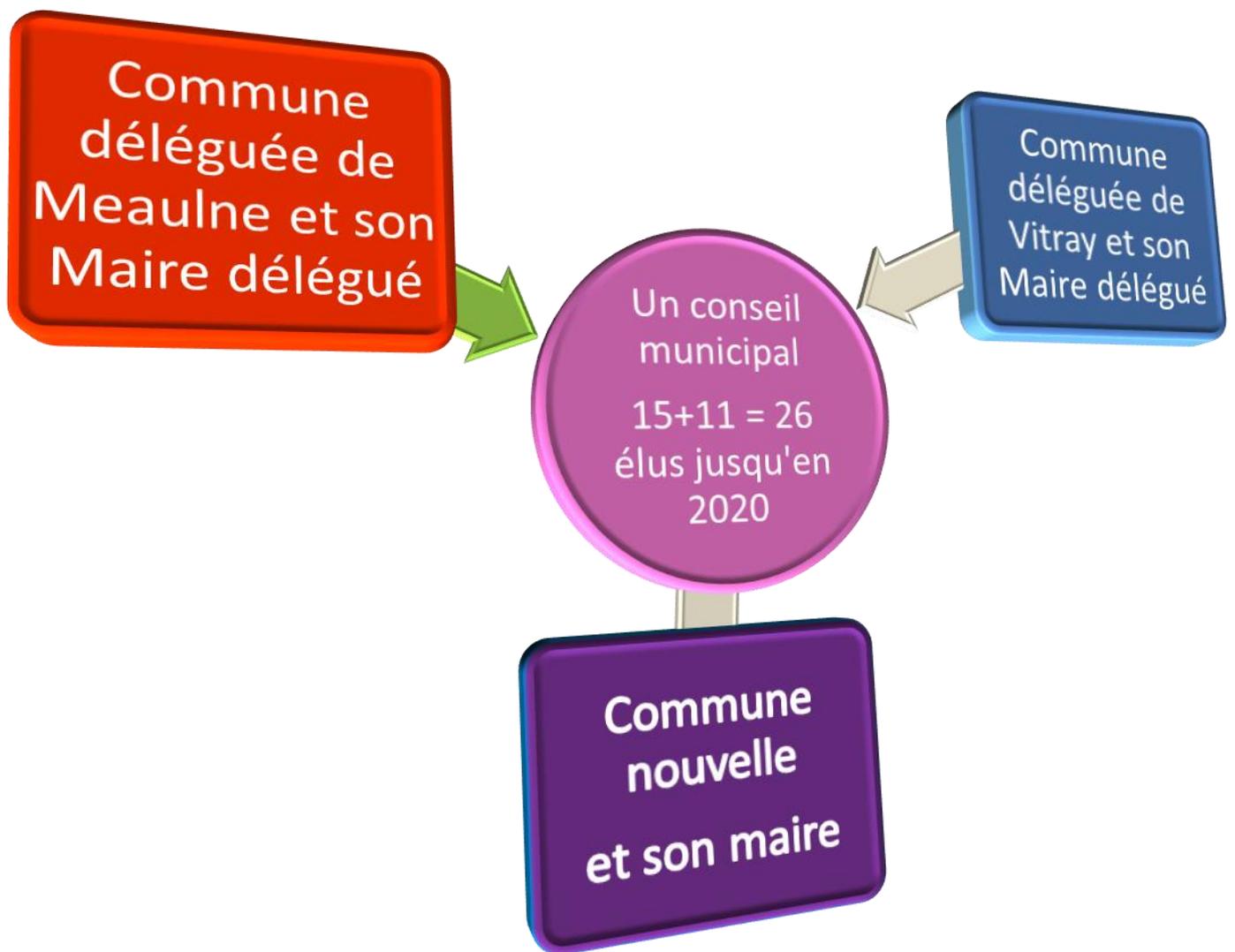
# COMMENT FONCTIONNERA LA COMMUNE NOUVELLE ?



Sans l'histoire commune qui lie les villages de Meaulne et Vitray, vos élus n'auraient pas pu envisager une fusion des 2 communes. Nous avons de nombreuses infrastructures communes comme le cimetière, l'église, les écoles, et nous mutualisons déjà, pour une part, certains travaux communaux comme le broyage des haies.

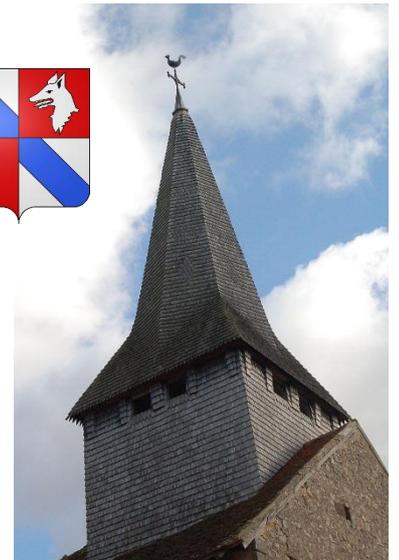
Ce projet de bâtir une commune nouvelle a pour but de mutualiser davantage nos ressources afin de garantir à l'ensemble de nos concitoyens le maintien des services face aux baisses des dotations de l'État.

Le fait de fusionner garantirait aux deux communes la dotation de l'État pour 2017, 2018 et 2019.



Jusqu'en 2020, un des deux maires délégués peut être le maire de la commune nouvelle. Il n'y a pas de nouvelles indemnités, donc pas de coût supplémentaire.

Le budget est commun, en dehors de quelques dotations de fonctionnement pour chaque commune déléguée. Les agents travaillent ensemble au service de la commune nouvelle.



# PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural) DU PAYS DE LA VALLÉE DE MONTLUÇON ET DU CHER

---

- Les nouvelles intercommunalités interrogent les maires.

Le 12 Octobre dernier a vu la réunion d'une très grande partie des élus du PETR du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher, une forte affluence pour un ordre du jour préoccupant : « la recomposition territoriale ».

Quelques jours auparavant, le 6 Octobre, le préfet de l'Allier présentait lors de la CDCI (= commission départementale de coopération intercommunale) un projet de carte intercommunale. En effet, la loi NOTRe (= nouvelle organisation territoriale de la République) promulguée le 7 Août 2015 vise à renforcer les régions, et à rationaliser les intercommunalités. Ce projet prévoit une nouvelle structuration du département avec 3 communautés d'agglomération et cinq communautés de communes à partir de celles déjà existantes.

La loi NOTRe est une véritable révolution soulevant de nombreux problèmes de gouvernance. C'est pourquoi nous devons construire jusqu'à la fin décembre quelque chose de cohérent. « La loi nous oblige à évoluer mais veillons à ce que les mesures prises correspondent bien à notre territoire », a souligné le président Daniel Dugléry.

En voici le calendrier :

Au 31/10/2015 transmission du projet SDCI (schéma départemental de coopération intercommunale) aux EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) et aux communes

De Janvier à Mars 2016 : consultation de la CDCI.

Jusqu'au 15/06/2016 : arrêté de projet de périmètre.

De Juin à Août : consultation des communes membres des EPCI et en fonction du résultat, si accord, un arrêté du préfet fixant les nouveaux périmètres sera édité avant le 31/12/2016 pour une entrée en vigueur le 1/01/2017.

- Signature du Contrat Auvergne+

Le 10 septembre dernier, la communauté d'agglomération signait la 3<sup>ème</sup> génération du contrat Auvergne+. Monsieur Dugléry a accueilli à cette occasion le président du Conseil régional Monsieur Souchon au MUPOP en présence des élus du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher. Ce contrat apportera une enveloppe globale de subventions de 5 684 000 €.

- Nouveau site [www.achetezamontlucon.fr](http://www.achetezamontlucon.fr)

Enfin, le Pays de la vallée de Montluçon et du Cher a décidé de valoriser le commerce local et d'apporter aux chefs d'entreprises une meilleure visibilité. Pour cela, parmi diverses actions, il a mis en ligne le site [www.achetezamontlucon.fr](http://www.achetezamontlucon.fr) en partenariat avec l'Office de commerce.

Ainsi les professionnels des 95 communes sur ce secteur pourront se retrouver et présenter leurs produits.

## CONCOURS DES MAISONS DÉCORÉES

---

À l'occasion des fêtes de fin d'année, les habitants et les commerçants sont invités à participer au concours des maisons décorées.

Cette année encore, les décors naturels ou peu énergivores seront privilégiés.

Vous pouvez vous inscrire en complétant le formulaire ci-dessous et en le retournant à la mairie ou en le renvoyant par mail à [mairie.meaulne@orange.fr](mailto:mairie.meaulne@orange.fr) avant le 31 décembre 2015.

.....  
Mme/M

.....  
Adresse

.....  
.....  
Souhaite s'inscrire au concours communal des maisons décorées.

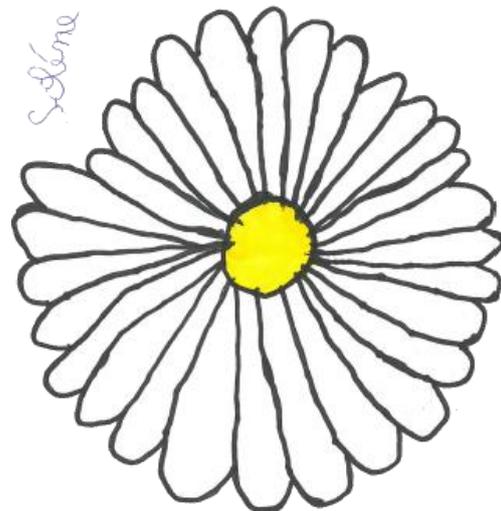
Le ..... / ..... / 2015

Signature

# MEAULNE, VILLAGE AMI DES AÎNÉS : DES PAROLES ET DES ACTES !!!

---

Nous vous avons relaté lors des derniers numéros du « Petit Meaulne » le lancement d'un vaste programme autour du « mieux vivre ensemble » à Meaulne, concernant l'ensemble de la population meaulnoise. Nous avons également indiqué le plan général d'actions de ce programme.



Le projet est maintenant bien avancé ! En effet, la première réunion publique ayant eu lieu le 16 décembre 2014 sur le thème « Bâtiments et Espaces extérieurs », d'autres ont suivi sur les thématiques suivantes : « Autonomie, services et soins » (réunion publique du 25 mars 2015), « Lien social et solidarité » (réunion publique du 23 juin 2015), « L'habitat » (réunion publique du 6 octobre 2015), chacune représentant l'un des 8 pétales de notre marguerite.

Dans le cadre des troisièmes rencontres du Réseau francophone des Villes Amies des Aînés, axées cette année sur la lutte contre l'isolement non choisi des Aînés, il a été demandé aux communes adhérentes au Réseau de bien vouloir déposer un dossier de candidature sur l'un des thèmes déjà travaillés. Pour la commune de Meaulne le choix s'est porté sur « les bâtiments et espaces extérieurs ». L'objectif de l'Organisation Mondiale de la Santé et du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés est de valoriser les actions innovantes, de partager des bonnes pratiques mais également de récompenser l'innovation et l'efficacité.

Ce dossier déposé pour le 2 octobre 2015 a retenu l'attention du jury composé d'un sociologue, du magazine Notre Temps, de l'association Âge Village, de L'AG2R La Mondiale, de la Caisse nationale d'Assurance vieillesse, d'un représentant de l'Organisation Mondiale de la Santé et du délégué général du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés.

Ce jury réuni le 28 octobre 2015 a décidé de retenir notre dossier comme lauréat de la catégorie bâtiments et espaces extérieurs. La remise officielle à PARIS dans l'enceinte du Ministère de la Santé Publique qui devait avoir lieu le 16 Novembre a été reportée à une date ultérieure compte tenu des événements.

Néanmoins, à ce jour, quelques réalisations ont eu lieu ou sont en cours. Ainsi, un parking a été aménagé en haut du cimetière et l'allée du haut a été refaite pour permettre un accès plus facile au plus grand nombre d'entre nous.

Le Jardin de la Cure est presque achevé, notamment avec l'installation des jeux et des carrés potagers ... nous attendons le printemps avec impatience afin que les enfants des écoles puissent profiter des savoirs et des conseils de nos anciens.

Un logo pour le programme « Meulne village ami des aînés » a été choisi lors du banquet des aînés du 28 novembre parmi les dessins de marguerite réalisés par les enfants lors des TAP. Le dessin élu est celui de la petite Solène. Il servira à baliser les parcours les plus sûrs dans le village.

Le projet « Viens je t'emmène », initié par le magazine Notre Temps avec le

soutien du Réseau francophone des Villes Amies des Aînés, a pour but de rompre l'isolement non voulu et de rassembler les aînés autour d'une activité : une sortie automnale en forêt de Tronçais. Elle a eu lieu les 17 et 19 novembre. Accompagnés d'un guide de l'Office de Tourisme Aumance-Tronçais et véhiculés par le minibus de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, les aînés se sont rendus en forêt pour visiter les arbres séculaires et partager



Sortie automnale en forêt de Tronçais

une collation au Rond de la Cave : une promenade qui a ravi nos aînés et suscité des demandes de renouvellement.

Meaulne a également adhéré au réseau « Mon village, ma santé » pour améliorer les conditions d'accès à une couverture de frais de santé. Cette association permet à ceux qui le souhaitent de trouver une mutuelle santé au plus juste prix. Renseignements et tarifs des mutuelles sur notre site (Rubrique Aînés). **Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître en mairie.**

D'autres réalisations sont prévues et verront le jour prochainement.

À suivre...

## CCAB

Le Contrat communal d'aménagement de bourg (CCAB) est un outil spécifique du département de l'Allier aidant les communes et les intercommunalités dans leur politique d'aménagement des espaces publics en milieu rural.

L'objectif majeur du projet d'aménagement de bourg est la recherche d'une cohérence et d'une harmonie d'ensemble à l'échelle de la commune. Les travaux subventionnés par le Conseil départemental et le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier (SDE03) doivent respecter les principes du développement durable.



Aménagement de la route de VITRAY :  
chemin piétonnier

Notre CCAB s'est traduit en pratique par des travaux pour améliorer :

- 1-la sécurité routière, la maîtrise des vitesses, et le cheminement piéton (route de Hérisson, route de Vitray, route d'Ainay et route du Vernet)
- 2-la mise en valeur du patrimoine (place de l'Église et Jardin de la Cure)
- 3-l'embellissement du cadre de vie (traversée du bourg)

4- l'amélioration des usages et le partage de l'espace entre voitures, piétons et personnes à mobilité réduite (stationnement et mode de circulation en centre-bourg)

5- la gestion globale des réseaux (enfouissement des réseaux, remplacement des foyers lumineux pour générer des économies d'énergie, etc.)

Les travaux auront duré le délai imparti, en occasionnant quelques gênes, mais la réalisation du CCAB commencé en 2012 touche à sa fin : il ne reste plus que les 4 plateaux ralentisseurs avec les passages piétons et le signalement (dont un radar pédagogique prévu aux Brosses), qui seront posés route d'Ainay et route du Vernet lorsque les revêtements des chaussées auront été repris par le Conseil départemental au printemps 2016. Le Jardin de la Cure verra bientôt ses bacs remplis de plantes médicinales et aromatiques, des carrés pour un jardin pédagogique et d'autres petites améliorations, mais d'ores et déjà le cadre agréable et les jeux installés plaisent aux enfants comme aux moins jeunes.

## CÉRÉMONIE du 11 NOVEMBRE 2015



La cérémonie du souvenir s'est déroulée à Meulne en présence des élus de Meulne et de Vitray et des habitants de notre commune venus en nombre avec leurs enfants. Ceux-ci ont déposé de petits drapeaux, symboles de paix.

# INFOS PRATIQUES :

**Mairie de Meaulne** : 2, place de la Mairie

☎ 04 70 06 95 34 - 📠 04 70 06 91 29

🖱️ [mairie.meaulne@orange.fr](mailto:mairie.meaulne@orange.fr)

<http://www.meaulne.fr>

> La mairie vous accueille du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 18h

> **Permanence des élus** (maire ou adjoints) tous les samedis de 11h à 12h

**Ecole maternelle** : **Ecole primaire** :

9, place de l'Eglise 14, place de la Mairie

☎ 04 70 06 98 75 ☎ 04 70 06 92 12

**Garderie** : dans la salle de la bibliothèque  
Lundi, mardi, jeudi, vendredi scolaires : 7h00-9h et 16h45-18h30 et mercredi 7h00-9h pour les enfants scolarisés à Meaulne

**Relais Assistantes Maternelles (RAM)**,

**Centre Social** :

7, chemin de Dagouret ☎ 04 70 06 95 21

🖱️ [centre.social.meaulne@wanadoo.fr](mailto:centre.social.meaulne@wanadoo.fr)

<http://meaulne.centres-sociaux.fr>

> **RAM** : Lundi au vendredi : 9h-16h30 ; animations mardi et jeudi : 9h-12h

**Bibliothèque** : Ecole primaire (salle au rez-de-chaussée). Ouverte tous les mercredis 14h-15h30 du 01/04 au 01/09, sinon 13h30-15h15. Responsable : M<sup>me</sup> BODARD

**L'Agence Postale Communale** :

10, place de la Mairie ☎ 04 70 08 66 72

> Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h-12h  
mercredi et samedi : 10h-12h

Courrier relevé à 12h sauf le samedi à 10h30.

**Médecin** : M. Jacques BARDIOT

15, rue des Dames ☎ 04 70 06 95 73

Médecin de garde ☎ 04 70 48 57 87  
(Association des Médecins Libéraux de l'Allier pour la Permanence des Soins)

**Dentiste** : M. Jacques VIGIER

4 route d'Hérisson ☎ 04 70 07 22 57

> Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h, et un samedi par mois

**Infirmières** : M<sup>lle</sup> Mélanie VENUAT et M<sup>me</sup> Isabelle TAVERNE

4 route de Paris ☎ 04 70 06 98 02

**Pharmacie** : M. Jérôme MERLIN

19, route de Paris ☎ 04 70 06 96 45

> Ouverte du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-19h et samedi 9h-12h

Pharmacie de garde ☎ 39 15

**Déchèterie de Vallon-en-Sully** :

La Montgarnie ☎ 04 70 06 55 61

> Lundi : 8h-12h et 13h30-17h ; Mardi : 9h-12h et 13h30-18h ; Mercredi : 13h30-18h ; Jeudi : 8h30-12h et 13h30-18h ; Vendredi : 8h30-12h ; Samedi : 8h30-12h30 et 13h30-18h

**Ramassage des ordures ménagères** :

> mercredi matin (sauf pour les habitants de Valigny et des Rothards : le mardi après-midi)

**Camping municipal** : ouvert du 01/05 au 30/09.

**Gîte municipal** : ouvert toute l'année.  
4 chambres, cuisine équipée, douches, cour fermée. Réservation : ☎ 04 70 06 91 08